SOCIETE GENERALE
Assurances

Les frais du contrat de capitalisation Ebène Capitalisation – Gestion Private Banking*

Montant minimal de versement initial : 150 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

FRAIS ANNUELS

A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

- Fonds en euros (support Sécurité en Euros)
  - **0,84% maximum par an**
- Supports en unités de compte
  - **0,84% maximum par an**

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion sous Mandat Plurielle PB : commissions prélevées par la banque

  Capital constitué inférieur à 150 000 € :
  - **0,70% TTC supplémentaires** pour les profils « 0-30 » et « Amplitude »
  - **0,80% TTC supplémentaire** pour le profil « 30-70 »
  - **0,90% TTC supplémentaire** pour les profils « 70-90 » et « 90-100 »

  Capital constitué à partir de 150 000 € :
  - **0,60% TTC supplémentaires** pour les profils « 0-30 » et « Amplitude »
  - **0,70% TTC supplémentaire** pour le profil « 30-70 »
  - **0,80% TTC supplémentaire** pour les profils « 70-90 » et « 90-100 »

B) Frais de gestion des unités de compte prélevé par les gestionnaires d'actifs

1/ Gestion libre en gestion Private Banking – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,11 %	
*Dont taux de rétrocessions de commissions****		*1,06 %*
Fonds obligations (moyenne)	1,29 %	
*Dont taux de rétrocessions de commissions****		*0,60 %*
Fonds immobilier***** (moyenne)	1,39 %	
*Dont taux de rétrocessions de commissions****		*0,23 %*
Fonds diversifiés (moyenne)	1,64 %	
*Dont taux de rétrocessions de commissions****		*0,59 %*

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée – moyenne par univers d'investissement

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion sous Mandat Plurielle	1,68 %	
*Dont taux de rétrocessions de commissions****		*0,43 %*

C) Autres frais annuels

frais forfaitaires NA

frais proportionnels NA

SOCIETE GENERALE ASSURANCES est la marque commerciale de Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1.263.556.110 euros. Entreprise immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro d'identification 086 380 730 Siège Social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. Adresse de correspondance : Société Générale Assurances – Service Relations Clients : 42 boulevard Alexandre Martin – 45057 Orléans CEDEX 1.

SOCIETE GENERALE
Assurances

FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement

- **2,5% maximum**

Frais de changement de modes de gestion **0%**

Frais d'arbitrage

Gestion libre

- proportionnels ou forfaitaires
  - **0,25%** dans la limite de 50€ s'il s'agit d'un arbitrage en sortie du support Sécurité en Euros,
  - **0,75%** s'il s'agit d'un arbitrage à destination du support Sécurité en Euros,
  - **0,5%** dans la limite de 75€ pour un arbitrage entre supports en unités de compte
  - **0,5%** supplémentaire pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI
- Arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrage
  - **0,5 %** des sommes arbitrées, avec dans la limite de 75€ pour le programme Sécurisation des gains
  - **Gratuit** pour les programmes Dynamisation du rendement et Investissement progressif
- Nombre d'arbitrages gratuits par an **0**

Arbitrages en Gestion sous Mandat Plurielle PB :

- **Gratuits** pour les arbitrages réalisés dans le cadre du mandat

Frais de transfert sortant vers un autre produit **0%**

Frais sur les versements de rente***** **1,50%**

Frais de rachat **0%**

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0,48 % continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.